

Maintien du poids politique

La Conférence des élus de la Gaspésie souhaite que les partis politiques s'impliquent dans le débat du découpage de la carte électorale.

Avant même que la Commission de la représentation électorale ne dépose son rapport sur les consultations menées ce printemps dans les différentes régions du Québec, les élus gaspésiens ont résolu de porter le dossier sur le plan politique.

Ils réclament une rencontre avec chacun des chefs des 3 partis représentés à l'Assemblée nationale.

Les intervenants régionaux ont le sentiment que le Directeur général des élections conservera son projet de faire disparaître 3 circonscriptions rurales, dont 2 au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, pour en ajouter autant dans la région métropolitaine. Ils veulent donc savoir comment se positionneront les chefs de partis dans ce dossier.

Le Parti québécois et le Parti libéral se sont déjà montrés ouverts à une révision de la Loi électorale qui favoriserait le maintien des circonscriptions rurales. Le président de la Conférence des élus, Bertrand Berger, craint surtout la réaction de Mario Dumont, le chef de l'Action démocratique du Québec.

Les élus gaspésiens espèrent réussir à convaincre les 3 chefs de partis de la nécessité de modifier la Loi électorale afin de garantir le maintien du poids politique des régions québécoises.
(CIEU-FM)

Remaniement ministériel

Le vœu du président de la Conférence des élus de la Gaspésie n'a pas été exaucé : Jean-Pierre Blackburn conserve son poste à Développement économique Canada.

Le remaniement effectué hier matin par le premier ministre Stephen Harper n'a pas affecté le ministre du Travail qui est également titulaire de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

En fait, le remaniement touche seulement les ministres Michael Fortier et David Emerson, en plus du secrétaire d'État Christian Paradis. De plus, un député de l'ouest canadien, James Moore, fait son entrée au Conseil des ministres.

Tout d'abord, Michael Fortier passe des Travaux publics au Commerce international, à la place de David Emerson qui, lui, conserve les Affaires extérieures qu'il a acquises il y a quelques semaines, à la suite de la démission de Maxime Bernier.

Christian Paradis, le secrétaire d'État à l'Agriculture, devient également ministre des Travaux publics.

Finalement, James Moore, un député de la Colombie-Britannique, devient secrétaire d'État pour l'ouest canadien, en plus d'obtenir le dossier des langues officielles, une responsabilité qui incombait à Maxime Bernier, avant sa démission.

Le président de la Conférence des élus, Bertrand Berger, souhaitait que le ministre Blackburn soit évincé de Développement économique Canada afin que le dossier du financement des organismes à vocation économique puisse se régler plus facilement. (CIEU-FM)

La reconduction de Blackburn déplaît

Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, a raté une belle occasion de plaire à bien des meneurs socio-économiques des régions du Québec en reconduisant dans ses fonctions le ministre de Développement économique Canada, Jean-Pierre Blackburn, assure Bertrand Berger, président de la Conférence régionale des élus de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.

M. Berger dénonce depuis des mois différentes mesures instaurées par le ministre Blackburn, mesures qui réduisent le budget d'organismes soutenus par Ottawa. L'arrêt graduel du financement des organismes sans but lucratif à vocation économique, comme le Technocentre éolien en Gaspésie, ou la réduction de budget des sociétés d'aide au développement de la collectivité sont les cas de compressions les plus dénoncés dans les régions.

«La seule manière de régler le problème, on le pensait, c'était de l'enlever de là», notait hier Bertrand Berger, qui estime que le ministre Blackburn «s'est peinturé dans le coin au point de ne plus pouvoir revenir sur ses décisions de compressions sans perdre la face».

Le président de la Conférence régionale des élus est d'autant plus surpris de l'entêtement du ministre Blackburn et du premier ministre Harper que d'autres programmes intervenant dans des territoires spécifiques du pays, comme l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), n'ont pas été frappés par le retrait du financement aux organismes sans but lucratif.

«Les conservateurs sont en train de se tirer dans le pied au Québec», avance M. Berger, qui croit que le courant le plus à droite du Parti conservateur s'exprime à l'endroit du Québec.

«Nous ne sommes pas loin d'une certaine idéologie. Il y a encore dans le Parti des relents d'une fusion qui a intégré des gens beaucoup plus à droite, qui veulent le désengagement de l'État. D'un autre côté, c'est un gouvernement qui cherche à se placer en position majoritaire. Mais il aura besoin du Québec pour y arriver», conclut M. Berger. (Le Soleil)

Déception des élus gaspésiens

Les élus gaspésiens sont déçus des conditions liées à l'appel d'offres de 250 mégawatts d'énergie éolienne issue de projets communautaires.

Le projet de règlement, publié il y a un mois, n'est pas porteur de bonnes nouvelles pour la région.

Contrairement à l'appel d'offres de 2 mille mégawatts, le gouvernement ne prévoit pas privilégier les projets qui auraient un contenu gaspésien plus important que le 30 % requis. Pire, l'appel d'offres prévoit que si les projets prévoient que les tours et les pales proviennent de la région, l'exigence du 30 % sera considérée comme atteinte.

Les élus gaspésiens demandent plutôt de porter le contenu régional à au moins 50 % afin de favoriser l'implantation d'un turbinier ou de fournisseurs majeurs de composantes à haute valeur technologique sur le territoire de la Péninsule.

Les élus gaspésiens souhaitent aussi que le gouvernement relève de 60 à 85 % le contenu québécois des projets éoliens de cet appel d'offres. Une telle mesure favoriserait une entreprise comme AAER, de Bromont, qui a déjà signifié son intérêt d'implanter des usines dans les villes de Chandler et Sainte-Anne-des-Monts.

La CRÉ compte faire de représentations auprès du ministère des Ressources naturelles afin que le projet de règlement soit modifié et que les mêmes principes s'appliquent pour le bloc de 250 mégawatts issu de projets autochtones. (Radio-Gaspésie)

Sylviculture - L'appel des Gaspésiens est entendu

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aidera les usines qui manquent de liquidité à financer le travail en forêt. En raison de la crise forestière, les propriétaires de scieries ont indiqué qu'ils entendaient réduire considérablement le travail d'aménagement dans les forêts de la Gaspésie cet été.

Le ministère financera aussi des travaux pour prévenir une nouvelle infestation de la tordeuse d'épinette. Ces travaux viendront pallier la défection des industriels. Plusieurs saisonniers craignaient de ne pas être en mesure de travailler un nombre d'heures suffisant pour recevoir des prestations d'assurance-emploi à l'hiver.

La semaine dernière, environ 150 travailleurs forestiers avaient bloqué l'accès de la direction régionale du ministère des Ressources naturelles à Caplan pour demander l'intervention du gouvernement.

Le président du syndicat national de la sylviculture, Bernard Forest, est satisfait des solutions avancées par Québec pour résoudre le problème. (Radio-Canada)

Transport en Haute-Gaspésie - Orléans Express conservera sa liaison

Orléans Express maintiendra les services de transport par autobus entre Sainte-Anne-des-Monts et Rimouski.

La Commission des transports du Québec confirme que l'entreprise a retiré sa demande de suppression de service déposée le 7 avril 2006.

Les départs de Rimouski vers l'est à 22 h 15 et de Sainte-Anne-des-Monts vers l'ouest à 5 h le matin seront donc maintenus.

Plusieurs organismes et élus de la région s'étaient fortement opposés à cette demande.

La mairesse de Sainte-Anne-des-Monts, Micheline Pelletier, est heureuse de cette décision. Mme Pelletier rappelle que sans service ferroviaire, l'autobus est le seul moyen de transport en commun à desservir la Haute-Gaspésie. (Radio-Canada)

Perte d'un droit acquis

Le ministère des Pêches et des Océans a finalement décidé de limiter les pêcheurs québécois de maquereau aux zones 15 et 16 du Golfe. Cela correspond aux secteurs 4T du sud du Golfe, pour les pêcheurs madelinots, et à la zone 4S du nord pour ceux de la Côte-Nord. Le président de l'Association des pêcheurs propriétaires des Îles, Mario Déraspe, se désolé qu'ils n'aient ainsi plus accès aux côtes terre-neuviennes, dans le secteur 4R; c'est un droit acquis, affirme-t-il. Le maire des Îles, Joël Arseneau, dénonce cette décision du ministre Loyola Hearn, qui

empêche les pêcheurs de maquereau du territoire de suivre le poisson dans ses déplacements. C'est un dur coup qu'on ne laissera pas passer les bras croisés, dit-il.

En raison des changements climatiques, le maquereau migre vers les eaux plus fraîches de Terre-Neuve, ces dernières années. La décision du ministre Hearn d'empêcher les Québécois de pêcher le poisson là où il se trouve est un affront, selon le député des Îles à l'Assemblée nationale, Maxime Arseneau. Mentionnons que les pêcheurs Québécois qui ont beaucoup investi, ces trois dernières années, pour pêcher le maquereau à l'extérieur des eaux adjacentes à leur port d'attache, bénéficient d'un droit acquis. Cela exclut la majorité des pêcheurs madelinots, de souligner Mario Déraspe. (CFIM)

Pêche à la morue - Vers un nouveau moratoire?

Pêches et Océans Canada pourrait décréter un nouveau moratoire sur la pêche à la morue.

La population de morue au sud des Îles de la Madeleine n'a jamais été si affaiblie. La population totale de la morue du sud du golfe a été évaluée à 36 000 tonnes. La mortalité naturelle et la prédation des phoques gris nuisent à l'accroissement des stocks.

Si la santé du stock ne s'améliore pas d'ici l'an prochain, les scientifiques et les fonctionnaires de Pêches et Océans Canada songent à de nouveau interdire complètement la pêche. Cinq ans après l'imposition du premier moratoire en 1993, le ministère a prudemment rouvert la pêche.

Les pêcheurs disposent maintenant d'un petit quota de 2000 tonnes. Toutefois, l'an dernier, ils ont débarqué que 1400 tonnes. Les biologistes de Pêches et Océans estiment que c'est déjà trop. Le sous-ministre adjoint du ministère, David Bevan, est d'ailleurs formel: « Nous devons trouver une façon de réduire la pêcherie si le poisson n'augmente pas dans les prochains mois.»

Quelque 235 pêcheurs débarquent de la morue dans le sud du golfe du Saint-Laurent, au Québec, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard.

À peine une cinquantaine d'entre eux vivent seulement de la pêche à la morue, selon M. Bevan. « Les autres pêcheurs ont des permis pour le crabe, le homard, pour les autres espèces, donc les impacts d'une décision pour établir un moratoire ne sont pas trop graves pour des personnes comme ça », note le sous-ministre. (Radio-Canada)

Percé encourage les naissances avec un régime d'épargnes études

La ville de Percé met en place une mesure originale pour aider les jeunes familles. Elle investira durant 5 ans dans un régime d'épargnes études enregistré pour les enfants qui naîtront sur son territoire. Cette initiative vise à attirer de nouvelles familles, faire la promotion de l'éducation et démontrer aux parents l'importance d'épargner.

Comme plusieurs Gaspésiens, les jeunes de Percé qui souhaitent poursuivre leurs études après le secondaire doivent quitter la région et s'endetter. Pour supporter ses jeunes familles, la municipalité a donc décidé de verser 500 dollars répartis sur 5 ans dans un régime d'épargnes études. La caisse Desjardins versera la moitié de cette somme, en plus des contributions de Québec et d'Ottawa. Le principe est simple, ouvrir un compte pour son nouveau-né à la caisse en présentant une preuve de résidence et un certificat de naissance.

Marie-Claude Stibre réside à Percé. Elle est âgée de 23 ans et est enceinte de son 2ième enfant.

" Dans notre temps, c'était un peu moins à la mode, donc moi ça a été les prêts et bourses. Je pense que d'offrir un cadeau comme ça à son enfant, de lui offrir des études, sortir de l'école sans avoir de dettes, bien c'est le plus beau cadeau qu'on peut leur faire. "

Percé souhaite ainsi que les jeunes parents comprennent l'importance d'épargner pour l'avenir de leurs enfants, ne serait-ce qu'en réservant un petit montant de leur salaire.

" A partir de la naissance, un fonds d'épargnes qui permettrait aux parents de se rendre compte qu'avec un petit montant, comme 5 à 10 dollars par semaine, bien on est capables au bout de 15 ou 20 ans, d'amasser une somme confortable pour pouvoir aider les enfants à faire leurs études, " affirme le maire de Percé, Georges Mamelonet.

La municipalité évalue qu'une quinzaine d'enfants naissent sur son territoire chaque année. On espère que ce régime d'épargne attirera d'autres familles et pas seulement pour les vacances.

" Vous savez qu'on a besoin de l'établissement de jeunes familles ici pour supporter le maintien des écoles, mais c'est quelque chose qui, on l'espère, va être repris à l'intérieur de la MRC, parce qu'on est en train de travailler à l'établissement d'une politique familiale avec la MRC, " rajoute monsieur Mamelonet.

Ce régime d'épargnes études s'adresse à tous les enfants nés sur le territoire de Percé après le 1er janvier 2008. (CHAU-TVA)

Le prix : un stage en France

Carl Caissy, de Carleton, remporte le volet régional du concours Je prends ma place, qui reconnaît l'engagement bénévole des jeunes.

L'homme de 30 ans, originaire de Nouvelle est de retour dans sa région depuis presque 3 ans, seulement, et il est déjà actifs dans plusieurs projets.

Carl Caissy est impliqué dans la troupe de théâtre Le Clan Destin à titre de vice-président, concepteur et réalisateur. Il a aussi participé à la mise sur pied d'un nouvel organisme, les Productions Les Arts Créatifs, qui a organisé l'événement musical Solstice au sommet.

Si Carl Caissy s'implique autant, c'est d'abord parce qu'il s'y plaît.

Le prix du concours est un stage en France. Le lauréat s'envolera donc vers l'Europe pour une semaine, en septembre prochain, avec les 22 autres gagnants par région du Québec. Ce voyage leur permettra d'échanger avec de jeunes Français engagés eux aussi dans leur milieu.

Carl Caissy compte mettre cette expérience en pratique à son retour en Gaspésie pour développer son milieu.

Le concours, qui est organisé pour la deuxième année, s'inscrit dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009. (CIEU-FM)

Nouveau régime forestier - Dérapage environnemental à l'horizon

La forêt québécoise ne sera bientôt plus la même. D'ici la fin de l'année, le gouvernement Charest compte adopter un important projet de loi qui viendra redéfinir le régime forestier pour les décennies à venir.

Jeudi dernier, la ministre intérimaire des Ressources naturelles et de la Faune, Julie Boulet, déposait à l'Assemblée nationale un document de travail intitulé L'occupation du territoire forestier québécois et la constitution des sociétés d'aménagement des forêts. Ce document nous a laissé perplexe et profondément inquiet, tant pour ce qu'il contient que pour ce qu'il omet. Nous en arrivons à la conclusion que Québec poursuit son programme en écartant systématiquement les préoccupations des groupes environnementaux et de l'ensemble des usagers du territoire public dans sa refonte du régime forestier. Vu l'énorme portée de cette réforme, nous nous sentons dans l'obligation de dénoncer publiquement un processus qui, selon nous, dérape.

L'environnement au coeur de la réforme

Si le régime des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) méritait clairement d'être révisé, il ne faut pas perdre de vue que la réforme actuelle s'est révélée nécessaire en grande partie par souci de l'état de nos écosystèmes. Rappelons que la commission Coulombe de 2004 faisait état de la surexploitation des forêts québécoises, de l'absence d'un réseau d'aires protégées de qualité et du besoin d'effectuer la transition vers l'aménagement écosystémique.

Manifestement, ce sont ces enjeux qui devraient être au coeur du nouveau régime forestier québécois. Pourtant, rien dans le document de jeudi dernier ne permet de croire que le nouveau régime ne nous mènera pas vers une nouvelle «erreur boréale».

Les groupes environnementaux écartés

En février dernier, le gouvernement proposait les grandes lignes de la réforme en publiant son livre vert et conviait la population à une consultation publique sur ce dernier. Nous avons alors accueilli avec optimisme l'occasion de collaborer avec Québec à l'amélioration de la proposition et avons soulevé quelques préoccupations majeures.

Nous avons notamment décrié la myopie du gouvernement sur le dossier des aires protégées -- en bloquant la superficie protégée du Québec à 8 % et en permettant l'exploitation de tout le reste de la forêt --, une stratégie qui est loin d'assurer le maintien de la biodiversité et qui figerait le Québec en deçà des moyennes nationales et internationales pour des décennies.

Nous nous étions également penché sur la sylviculture intensive -- un aménagement forestier qui éloigne généralement la forêt de son état naturel -- et avons souligné l'importance de bien encadrer ce type d'aménagement (en empêchant entre autres l'utilisation d'OGM ou de pesticides).

Malgré l'expression de ces réserves, nous constatons avec stupéfaction que, non seulement nos préoccupations n'ont pas été intégrées dans le document de jeudi dernier, mais que celles-ci n'ont même pas été mentionnées dans la synthèse des commentaires reçus lors de l'exercice de consultation. Nous sommes convaincu que la réforme du régime forestier ne pourra réussir si on fait fi des préoccupations des groupes environnementaux -- d'autant plus que nous représentons plus que jamais les inquiétudes d'une majorité de la population.

Stratégie d'évitement

Si le document de travail se veut imprécis sur les modalités d'aménagement forestier et les préoccupations environnementales, il propose néanmoins d'encadrer ces enjeux dans une éventuelle «stratégie d'aménagement durable des forêts». Nous y voyons plutôt une stratégie d'évitement.

En effet, le document laisse entendre qu'une telle stratégie ne pourrait être publiée qu'après l'adoption du nouveau projet de loi, et ce, possiblement sans bénéficier de consultations publiques. Ce scénario serait tout simplement inacceptable. Québec ne peut éviter de traiter des enjeux environnementaux dans un projet de loi sur la forêt. Ce n'est pas en reléguant ces dossiers à une quelconque stratégie que nous construirons la forêt de demain.

Des devoirs bâclés

Nous apprenions récemment que le document déposé à l'Assemblée jeudi dernier aurait dû être un avant-projet de loi (et non un document de travail), mais que celui-ci avait été catégoriquement rejeté par le Conseil exécutif comme étant «évasif» et «imprécis», comme le rapportent les journaux. Le signal est on ne peut plus clair: le ministère des Ressources naturelles et de la Faune doit absolument retourner faire ses devoirs.

Nous demandons un régime forestier qui fera face aux défis du XXI^e siècle, notamment en ce qui a trait à la lutte pour la protection de la biodiversité et au respect des nombreux usagers de la forêt publique. ([Le Devoir](#))

Énergie éolienne - Un vent favorable

La ville de Kingston, en Ontario, accueille la septième conférence internationale sur l'énergie éolienne.

Le Canada se classe au 11^e rang mondial des pays producteurs d'énergie éolienne. Actuellement, le vent alimente en énergie l'équivalent d'un demi-million de résidences au pays, 10 fois plus qu'au tournant du millénaire.

Mais le Canada a encore fort à faire pour rattraper l'Europe. Le vice-président de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (ACEE), Sean Wittaker, souligne qu'environ 1 % de toute l'électricité au pays est produite par les éoliennes, alors qu'au Danemark, cette proportion atteint 22 % et que l'Espagne (9 %) et l'Allemagne (8 %) produisent également un pourcentage plus élevé d'électricité grâce aux éoliennes. L'ACEE prévoit que la production canadienne pourrait sextupler d'ici 2015.

Les pays européens offrent également un prix plus élevé, souvent fixé à long terme, pour l'énergie éolienne. Daniel Leblanc, directeur de projet chez PRENEAL Canada, croit que l'augmentation de la capacité de production d'énergie éolienne au pays dépend des conditions financières et économiques qu'offrent les politiques énergétiques de chaque province.

À l'heure actuelle, l'Ontario se démarque avec un prix fixe de 11 cents le kilowattheure pour les petits projets éoliens. Ce prix frôle ceux offerts en Europe et favorise les projets dans cette province. Le ministre ontarien de l'Énergie et des Infrastructures, Georges Smitherman, refuse cependant de s'engager à étendre l'offre aux grands projets éoliens.

De son côté, l'environnementaliste David Suzuki croit qu'avec l'explosion du prix du pétrole, le monde se tournera inévitablement vers les énergies renouvelables. ([UMQ-Radio-Canada](#))

Espérer le retour des jeunes

L'Université du Québec à Rimouski souhaite mettre en place un programme de bourses de recrutement spécifique à la Gaspésie.

Les bourses viseraient les étudiants qui veulent s'inscrire au premier cycle universitaire et qui ont une cote R de 30 et plus, ce qui est très bon.

L'objectif de cette aide est de garder les jeunes en région.

Selon les statistiques de 2007 de l'UQAR, 75 % de ses diplômés originaires de la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent, ont obtenu un emploi dans leur région d'origine, moins d'un an après la fin de leurs études.

La Fondation UQAR est présentement en campagne de financement auprès des municipalités, entreprises et organismes de la région, pour donner vie au projet. Un montant de 100 mille dollars est nécessaire. 50 % de ce chiffre a déjà été amassé, grâce à la contribution des caisses Desjardins.

Un programme de bourse identique sera instauré dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de Chaudière-Appalaches.

L'Université garantie cependant que l'argent recueilli dans chacune des régions, sera redistribué aux étudiants de ces mêmes régions.

Si tout se déroule comme prévu, les étudiants devraient avoir accès aux bourses à l'automne 2009. (CIEU-FM)

Hareng, maquereau et morue - LE MINISTRE LAURENT LESSARD DENONCE LES DERNIERES DECISIONS DU MINISTRE DES PECHEES ET DES OCEANS DU CANADA

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2008/26/c8232.html>

LE PARTI QUÉBÉCOIS S'INTERESSE AUX RESERVES DE GAZ NATUREL DANS LA VALLEE ET LE GOLFE DU SAINT-LAURENT

<http://communiqués.gouv.qc.ca/gouvqc/communiqués/GPQF/Juin2008/26/c8227.html>